

droits dans la société civile et le maintien de leur statut mineur dans le monde religieux ou communautaire assujetti dans son ensemble au courant orthodoxe.

Blessées, certaines - les plus nombreuses ? - s'éloignent du monde juif accompagnées parfois de leurs frères, de leurs conjoints ou de leurs fils sensibles à cette situation.

C'est pour rompre ce silence et pour tenter de combler un déficit d'information, qui me frappait en France sur ces sujets, que j'ai proposé à Laurence Sigal, directrice du Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, l'organisation de ces trois journées de réflexion. Ce lieu culturel et étatique, hors des chapelles communautaires et au cœur de la cité parisienne, m'apparut comme le lieu idéal pour accueillir le public dans des conditions professionnelles et conviviales.

Trente intervenants autour de sept tables rondes ont abordé le statut de la femme dans la loi juive, l'identité féminine et féministe, et des itinéraires emblématiques de femmes dans le monde juif. Le public fut au rendez-vous, l'auditorium était plein en permanence et les discussions commencées dans la salle se poursuivaient dans les escaliers, la cafétéria, la librairie ou à la médiathèque où Isabelle Pleskoff-Berkowitz proposait un panel de publications internationales sur nos thématiques. La parole circulait. Les femmes n'avaient plus l'impression d'être les laissées pour compte d'un judaïsme qui est aussi le leur, bien sûr !

Etre juive et féministe : une gageure incontournable

L.M. A l'issue de la table ronde sur "être féministe dans le judaïsme et juive dans le mouvement féministe", vous avez animé les débats

sur ce thème. Quelles orientations se dégagent des communications et des échanges qui ont eu lieu, au cours du colloque, à ce sujet ?

S.S.L. La difficulté à conjuguer ces deux dimensions "être juive et féministe" était au cœur des débats !

Etre féministe dans le judaïsme c'est rencontrer la solidarité des uns mais être confronté, de façon plus ostentatoire, au machisme, à la raillerie, à la condescendance, à la peur ou à l'agressivité des autres.

Féministe dans la bouche de ces derniers devient une insulte comme l'est d'ailleurs maintenant *sioniste* dans le discours dominant de certaines franges de la politique environnante... Mais pourquoi devient-on féministe si ce n'est par refus de l'injustice et par souci de "tikoun", de réparation comme le signifie ce terme emprunté à la pensée kabbaliste et qui fonde le projet du peuple juif ? ! Comment accepter que des femmes attendent des années leur "guet", leur

acte de répudiation communément nommé divorce, que seuls leurs maris sont habilités à leur délivrer³ ? Elles l'achètent même parfois, écus sonnants, afin de pouvoir être libres ! Rappelons que si elles ont un enfant pendant la période d'attente de leur "guet", il sera considéré comme un "mamzer", un enfant illégitime, avec tous les dégâts psychologiques et les effets juridiques d'exclusion que cela implique dans la loi juive⁴ alors que l'homme qui refuse de donner le "guet" peut, lui, selon cette même loi juive orthodoxe qui prédomine en France et en Israël, poursuivre une vie amoureuse, sexuelle et avoir une progéniture avec une femme non mariée sans que cela soit considéré comme un acte adultérin⁵.

Et si vous pensez que point n'est besoin d'être féministe pour que tout ceci →

3. Si l'homme pouvait, aux temps bibliques et talmudiques, divorcer sans le consentement de sa femme (voir traité Yebamot 112b), l'édit de Rabbenou Guershom (950-1028) "interdit que l'on divorce d'une femme sans sa volonté et un tel divorce est nul et non avenue" (*Ishah, Dictionnaire des femmes et du judaïsme*, op. cité p. 99). Mais même si, dans certains cas, la femme peut demander le divorce, le pouvoir d'exécution reste, *in fine*, entre les mains de l'homme (Deutéronome 24 ; 1). Pour l'ensemble de ces questions, se référer à Gabrielle Atlan. *Les Juifs et le divorce. Droit, histoire et sociologie du divorce religieux*, éditions Peter Lang, Bern, 2002.

4. Voir Deutéronome 23 ; 3, le chapitre 8 du traité Yebamot ainsi que la fin du traité Kidoushin du Talmud de Babylone.

5. Sur ce sujet, voir le dernier film émouvant de la cinéaste israélienne Anat Zouria. *Mekoudeshet*. Israël. 2004.

→ change... Prouvez-le ! L'important c'est que cette mitsva de la Thora "tsedek tsedek tivedof" - justice, justice tu poursuivras⁶ - soit accomplie. J'observe cependant que, sans la parole, la conscience et les actes des féministes ou des associations qui s'en inspirent... rien ne bouge.

A l'inverse, être Juive dans le féminisme c'est se risquer parfois à l'antisémitisme. D'une part, parce que le mouvement féministe classe le judaïsme comme une religion misogyne et ce n'est pas un tort tant qu'un certain nombre d'aspects révoltants ne seront pas abolis. Ce qui fonde mon amour, mon espérance, ma responsabilité du judaïsme c'est que ces points peuvent l'être. Et, d'autre part, parce que certains courants du féminisme sont associés à des manifestations du mouvement antiraciste ou altermondialiste qui, nous l'avons malheureusement vu à Durban en 2001 ou ailleurs, se prêtent à l'antisémitisme ou à certaines de ses accointances, en particulier avec les groupes islamistes.

Notez d'ailleurs que très souvent l'antisémitisme, l'oppression des femmes et l'homophobie sont liés. Malka Markovich et Liliane Kandel ont dénoncé ce danger de l'antisémitisme au sein de ces manifestations dites progressives à cette même table ronde où Jill Vexler et Nelly Laas nous ont fait part de cette double inscription, juive et féministe, respectivement aux Etats-Unis et en Israël.

La gageure, être juive et féministe, est de taille et pourtant, quel autre choix ? Pour moi, le féminisme c'est-à-dire l'aspiration à l'équité entre les hommes et les femmes est l'une des dimensions de notre espérance messianique. C'est ce qu'exprime d'ailleurs le prophète Osée (9 ;18) lorsqu'il dit : "A cette époque [...] tu m'appelleras mon homme et tu ne m'appelleras plus mon propriétaire" ("ba'ali"

en hébreu, terme encore usité pour signifier mari...). Vous mesurez alors la responsabilité de ceux ou de celles qui entravent cette aspiration fondatrice de la foi juive alors même qu'ils s'en réclament...

L'indispensable accès des femmes à l'étude juive

L.M. Vous avez également traité, au cours de ce colloque, de l'"accès des femmes au Talmud : le point de vue traditionnel en question". Quelle est votre position sur ce sujet ?

S.S.L. L'étude de la Tora écrite mais surtout de la Tora orale est ce qui fonde et singularise le judaïsme. Cet exercice à la fois spirituel et intellectuel est une "mitsva", un commandement essentiel. Cette étude se justifie par elle-même mais aussi pour approfondir la compréhension menant à la pratique des commandements. Qu'est ce que la Tora orale ? L'art de l'interprétation des textes et les enseignements

auxquels un maître initie un élève de génération en génération. Cette élaboration est principalement consignée, pour sa partie juridique, dans le Talmud et ses divers commentaires au long des siècles. Le Talmud est donc le fondement de la loi juive. Et la loi juive finit toujours par rattraper tout un chacun, aussi éloigné soit-il de sa tradition, si un jour il ou elle souhaite se marier, circoncire son fils, divorcer ou enterrer un proche selon les rites de la tradition d'Israël. Mais la Tora orale ce n'est pas seulement la loi c'est aussi l'exégèse, ce qui fonde l'identité narrative d'un peuple - tout ce qu'il se raconte sur sa propre histoire ou celle de l'humanité : Adam et Eve, le monothéisme d'Abraham, la sortie d'Égypte, etc.

La loi ("halakha") et le registre exégétique non juridique (la "hagadah"), qui se trouve

« La gageure, être juive et féministe, est de taille et pourtant, quel autre choix ? »

⁶ Deutéronome 16 ; 20.

d'ailleurs aussi en partie dans le Talmud ou dans d'autres recueils de "midrashim", constituent le socle du judaïsme. C'est dire combien l'étude, que ce soit celle du Talmud pour la loi ou du Midrash et du Zohar pour le reste, est première et primordiale. Or, à l'époque talmudique, les Sages d'Israël ont dispensé les femmes de l'étude de la Tora⁷ selon un raisonnement que j'explique dans ma recherche actuelle. Dispense qui est devenue une exclusion à partir du moment où, sensiblement à la même époque, l'opinion de Rabbi Eliezer a prédominé sur celui de Ben Azaï. Ce dernier disait "qu'un homme est obligé d'enseigner la Tora à sa fille" alors que Rabbi Eliezer affirmait, comme un anathème, que celui qui agissait ainsi "c'est comme s'il lui enseignait la frivolité" ("tiflout" qui peut se traduire par *insipidité ou immoralité*)⁸. Qui allait prendre un tel risque ? D'autant plus que Maïmonide (XII^e siècle), sans doute parce que c'est ainsi que l'entendait déjà la majorité des rabbins, allait transformer l'exclusion en interdit. "[...] Nos sages ont ordonné (*tsivou hakhamim*) de ne point enseigner la Tora à sa fille car la majorité d'entre elles n'ont pas l'esprit apte à l'étude [...] à cause de l'indigence de leur entendement [...]"]⁹.

Le *Shoulkhan Aroukh* (XVI^e siècle), le texte de référence de la loi juive reprit mot par mot le texte de Maïmonide. C'est le point de vue traditionnel qui prédomina du Moyen Age au XX^e siècle : exit les femmes de l'étude de la Tora et de l'élaboration d'une loi qui pourtant les concerne ! Bien sûr, on leur enseignait les rudiments de façon à ce qu'elles puissent respecter les rites (cacherout, shabbat, jours de fêtes, règles de pureté familiale, etc.) ; bien sûr, il y eut quelques exceptions, des femmes érudites, des descendantes de Brouriya, cette femme célèbre de l'époque talmudique ver-

sée dans l'interprétation de la loi ; bien sûr, les femmes d'Israël avaient la foi, les mères enseignaient aux filles, il y avait l'ambiance familiale, la possibilité d'écouter aux portes aussi... ou de s'initier à quelques enseignements en lisant en yiddish, le *Tséna ouré-nab*¹⁰, en écoutant des comptines en judéo-espagnol. Mais la réalité était là : aux hommes la connaissance donc le pouvoir de décision de la loi ainsi que, dans une large partie, la construction identitaire narrative, et aux femmes... l'ignorance des sources et des textes de leur propre tradition ! Elles se sont senties, petit à petit, étrangères à elles mêmes.

« Les femmes n'ont pas l'esprit apte à l'étude à cause de l'indigence de leur entendement. »

Maïmonide

Dès la fin du XIX^e siècle, l'écart entre ce qu'elles pouvaient apprendre à l'extérieur et l'exclusion qu'elles subissaient à l'intérieur de leurs communautés, devenait insupportable. Cette injustice et peut-être bien

plus encore les conséquences qu'elle entraînait pour l'ensemble du peuple juif à savoir le rejet de la tradition et l'éloignement, poussa une sommité rabbinique, le Hafetz Haïm (1838-1933) à soutenir l'initiative d'une femme pionnière Sarah Schnierrer qui créa, dans les années vingt en Pologne, les premières écoles pour jeunes filles juives (les "*baté yaakov*"). Il écrivit que "[...] de nos jours, [...] c'est une grande "*mitsva*" d'enseigner aux femmes [...]"]¹¹. Cette constatation était déjà acquise au sein du mouvement juif libéral depuis la fin du XIX^e siècle mais son intérêt portait-il essentiellement sur l'étude ?

Ma position sur le sujet ? Ne se dégage-t-elle pas de tout ce que je viens de vous exposer ? Il est essentiel que les femmes aient accès à toute l'étude juive, sans entrave. Il faut mettre un terme à cette exclusion. Les hommes comme les femmes ont tout à gagner de cette altérité. L'absence de la parole des femmes dans l'étude est un manque non seulement pour elles mais

7. Voir le traité Kidoushin 29b du Talmud de Babylone.

8. Voir Sota 3 ; 4 du Talmud de Babylone.

9. "Lois de l'étude de la Tora 1 ; 13" dans *Le livre de la connaissance*, PUF, Paris, 1973, p. 172-173.

10. Recueil des paraboles du Talmud.

11. Voir son *Likouté Halakhot*, vol. II, sur le Traité Sota.